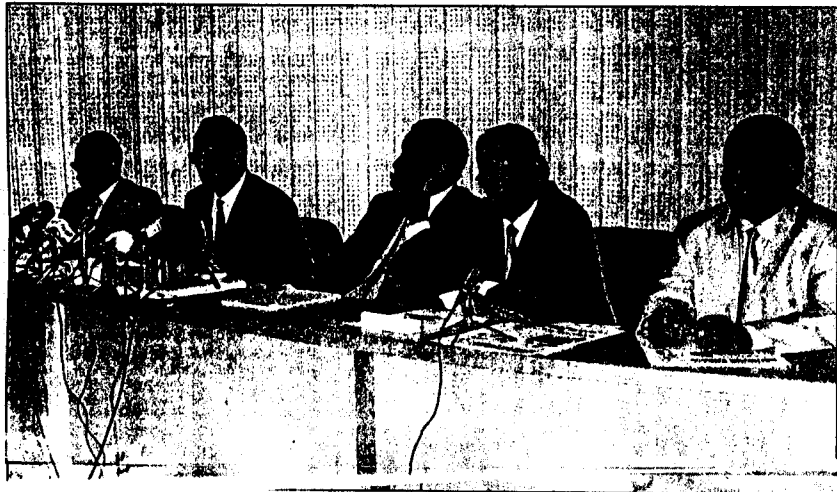


Restitution des travaux des commissions

● Le coup d'envoi des concertations sera donné par le Président du CMJD le 25 octobre



Les rapports provisoires des comités interministériels, chargés respectivement de la transition démocratique, de la justice et de la bonne gouvernance, ont été rendus publics, hier (jeudi, 20 septembre) lors d'une conférence de presse, tenue au palais des congrès. Devant un parterre de journalistes de la presse publique, privée et internationale, le prési-

dent des comités interministériels, Habib Ould Hemmet, ministre secrétaire général de la présidence du CMJD, et les ministres chargés du secrétariat desdits comités ont expliqué toutes les modalités préconisées pour la mise en place d'institutions réellement démocratiques, pour assurer l'indépendance de la justice et pour aboutir à une gestion saine

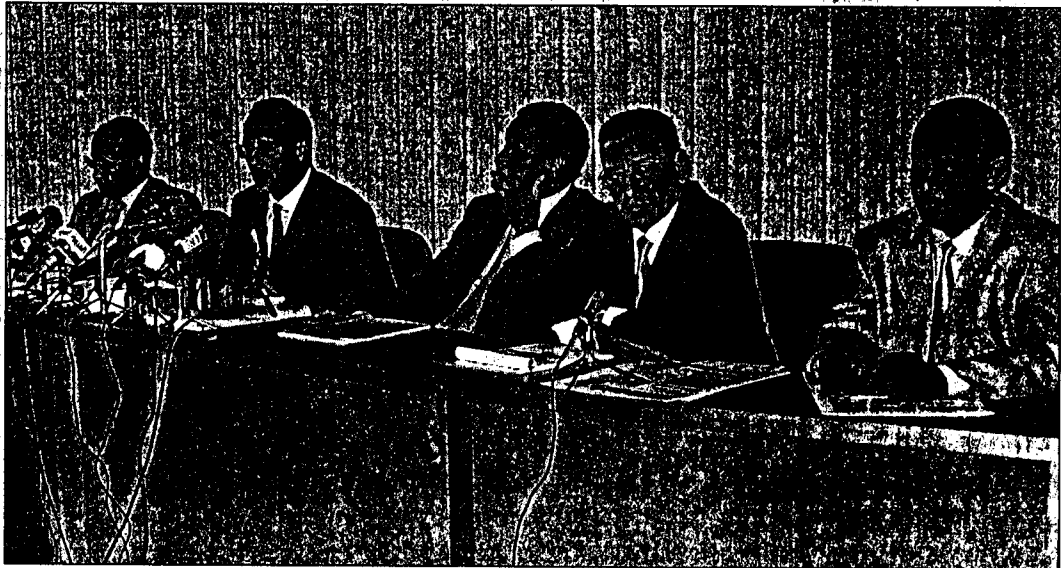
et transparente de la chose publique.

Du mandat du Président de la République, au découpage électoral, en passant par la Commission Electorale Nationale Indépendante, les garanties de l'indépendance de la justice et la bonne gouvernance, toutes ces questions ont été évoquées, sans tabous ni restrictions.

Restitution des travaux des commissions

● Le coup d'envoi des concertations sera donné par le Président du CMJD le 25 octobre

Les rapports provisoires des comités interministériels, chargés respectivement de la transition démocratique, de la justice et de la bonne gouvernance, ont été rendus publics, hier (jeudi, 20 septembre) lors d'une conférence de presse, tenue au palais des congrès. Devant un parterre de journalistes de la presse publique, privée et internationale, le président des comités interministériels, Habib Ould Hemmet, ministre secrétaire général de la présidence du CMJD, et les



introduisant le débat, le ministre secrétaire général de la présidence, Habib Ould Hemmet, a déclaré que cette rencontre a pour objectif d'informer

taisons du CMJD. Par la suite, la parole a été donnée aux ministres pour présenter les grandes lignes des rapports de leurs commissions : Justice, processus de transition, bonne gouvernance.

Le comité interministériel a identifié trois axes principaux qui ont suscité sa réflexion.

Le premier axe identifié concerne l'indépendance de la magistrature et la législation. Le second axe concerne les ressources humaines et la modernisation.

Sur le premier point, relatif à l'indépendance de la magistrature, le comité a fait l'état des lieux du cadre législatif qui est ancien, car en place depuis l'indépendance. Il a évidemment constaté un certain nombre d'insuffisances sur ce point et a inséré, dans les mesures à prendre très rapidement, des dispositions nouvelles qui garantissent davantage l'indépendance des magistrats.

Le comité interministériel a également identifié des insuffisances au niveau de l'autorité des magistrats par leurs auxiliaires. Il a donc réfléchi, aux voies et moyens pour assurer de façon substantielle l'autorité des magistrats sur les auxiliaires de la justice.

Le troisième axe en rapport avec l'indépendance de la magistrature

Le processus de transition

Supérieur de la Magistrature : quels sont les domaines de ses compétences, qui doit assurer la discipline des magistrats ? Est-ce un conseil supérieur de la magistrature présidé par le Chef de l'Etat et le ministre de la

Justice, ou vice-président ou bien, laisser cette question au conseil supérieur de la magistrature présidé par le président de la Cour Suprême et le conseil supérieur de la magistrature présidé par le procureur général pour s'occuper des magistrats du parquet.



Cette question a été abordée par le comité et des recommandations ont été faites.

Concernant les ressources humaines, le comité a recommandé le recrutement de magistrats, leur formation (initiale et continue). Il a également réfléchi sur leurs conditions matérielles ainsi que leurs salaires et avantages qui leur sont actuellement accordés, s'ils sont suffisants pour garantir leur intégrité morale. Il a réfléchi également sur leur carrière, un système de notation et à tout ce qui concerne les ressources humaines.

Concernant le troisième axe qui est celui des infrastructures et de la modernisation, le comité a étudié de façon très pertinente la question des infrastructures et a constaté beaucoup d'insuffisances. Il a, dans ce cadre, proposé des solutions à moyen et long terme.

S'agissant de la modernisation, le souci du comité a été de voir quels sont les moyens à même d'assurer la mise à niveau de notre système judiciaire pour qu'il puisse s'acquitter

ministres chargés du secrétariat desdits comités ont expliqué toutes les modalités préconisées pour la mise en place d'institutions réellement démocratiques, pour assurer l'indépendance de la justice et pour aboutir à une gestion saine et transparente de la chose publique. Du mandat du Président de la République, au découpage électoral, en passant par la Commission Electorale Nationale Indépendante, les garanties de l'indépendance de la justice et la bonne gouvernance, toutes ces questions ont été évoquées, sans tabous ni restrictions.



des trois comités interministériels et sur la forme que prendra la concertation avec les partenaires : partis politiques, société civile...

Il a indiqué que les trois comités interministériels s'étaient penchés sur la transition démocratique, la justice et la bonne gouvernance. Ces comités, créés par décret, ont été installés solennellement les 28, 29 et 30 Août dernier et ont tout de suite commencé leur travail qui consiste à élaborer des propositions relatives à tous les dossiers de la transition avant de les exposer aux consultations dont le coup d'envoi sera donné le 25 octobre prochain par le président du CMJD, en présence de tous les acteurs politiques, de la société civile, du corps diplomatique, des partenaires au développement, et de la presse.

Au cours de la première phase et pour mener à bien leur mission, les comités interministériels se sont fait assister par une quarantaine d'experts. Leurs travaux ont duré 50 jours au lieu des 60 prévus, et ont été présentés le 12 octobre au gouvernement puis au CMJD. Le gouvernement et le CMJD ont étudié ces rapports et ont considéré les dispositions proposées conformes aux orientations définies et aux engagements du CMJD.

Enfin, le ministre secrétaire général de la présidence a souligné que l'échec de ce travail et le démarrage de la concertation témoignent de l'engagement du gouvernement à réaliser l'ensemble des orientations

Le chantier de la justice

Deuxième à prendre la parole, le ministre de la Justice a déclaré : "Le comité interministériel pour la Justice a travaillé pendant 50 jours pour rendre ce rapport. Il a déjà été soumis à l'approbation du gouvernement, puis à celle du Conseil Militaire pour la Justice et le"

avec le fonctionnement général de la justice, c'est la crédibilité de la justice qui a été, à tort ou à raison, très largement entamée aux yeux des acteurs de la vie économique et politique en raison de son manque d'indépendance.

D'autres questions ayant trait à cet axe de réflexion ont été évo-



Démocratie et il va être soumis à la concertation nationale à partir du 25 octobre.

quées, telles que certaines structures qui concourent à l'indépendance de la justice, notamment le Conseil

A son tour, le ministre de l'Intérieur, des Postes et des Télécommunications a indiqué que le comité interministériel chargé de la transition a présenté son rapport, la semaine écoulée, au Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie et au gouvernement. Ce rapport a été étudié au niveau de ces deux instances qui ont constaté sa conformité avec la mission qui lui a été confiée, suivant le décret portant sa création. Ce rapport est provisoire et restera ainsi jusqu'à la concertation avec les partis politiques, les organisations de la société civile et l'ensemble des acteurs, et ce dans le but de renforcer l'atmosphère de consensus et de consensus national qui a manqué jusqu'ici la période de transition.

Ce rapport comporte des axes majeurs relatifs à l'amendement de la constitution et à la révision de certains textes. Les réformes constitutionnelles préconisées comportent essentiellement des amendements qui consacrent l'alternance démocratique pour la première fois dans l'histoire du pays et ce, à travers la réduction de la durée du mandat présidentiel et sa limitation à deux. Le mandat qui était, comme vous le savez de six ans, sera soumis au débat et à la concertation.

Les réformes portent également sur la modification de l'article 104

de la constitution qui était sujet à polémique dans les milieux juridiques et qui a porté préjudice à la constitution de 1991.

De ce fait, il a été proposé l'abrogation de cet article. Le Comité interministériel a proposé un mécanisme juridique pour remplir le vide qui peut découler de l'annulation de cet article. Il a également suggéré l'intervention du Président, en sa qualité d'Arbitre, d'appartenir aux instances dirigeantes d'un système qui parti politique. Toujours dans le cadre de la révision des textes réglementaires, les propositions ont porté sur l'amélioration du système électoral et la consolidation des réformes constitutionnelles qui honorent les principes de la démocratie.

Il voudrait, à titre d'exemple, souligner que les candidatures indépendantes, interdites auparavant, seront désormais autorisées. Il voudrait également souligner que les élections nationales indépendantes, instrument nouvelles préconisées par le CMJD pour garantir la transparence, la régularité et la crédibilité des futures élections.

Le comité interministériel a examiné les thématiques suivantes:

Dossier de la bonne gouvernance

des expériences de plusieurs pays africains et non africains qui ont adopté de telles commissions électorales indépendantes pour mettre à profit les avantages de ces commissions.

Le comité a pris en compte l'avis du Comité Militaire sur la proposition de créer des comités de suivi de ces expériences mais aussi des réalités du pays et de la grande expérience de l'administration territoriale dans le domaine de l'organisation, du suivi et de la supervision des élections. Il a été proposé que la commission électorale nationale indépendante doit être dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière afin de s'occuper convenablement de la supervision de l'ensemble des étapes du processus électoral.



Mohamed Ould Abdou, ministre de l'Intérieur, lors d'une conférence de presse.

En ce qui concerne la révision et du recensement jugé par le CMJD et la proclamation des résultats.

La CENI se compose de personnalités nationales connues pour leurs compétences, leur intégrité morale, leur honnêteté et leur dévouement à l'intérêt général. Elle sera des structures au niveau des wilayas, des moughaïtas et des arrondissements. Elle mobilisera les ressources humaines et matérielles nécessaires pour accomplir sa mission sur l'ensemble du territoire et tout au long du processus électoral qui s'étendra sur deux ans. La CENI veillera au principe de l'équité entre les candidats, à leur accès aux médias publics, tout comme elle tâchera à sensibiliser les citoyens pour qu'ils acquièrent une véritable culture démocratique. La CENI aura pour mission de coordonner, de faciliter, de contrôler et d'observer les élections, de négocier, avec nous, toutes les étapes des futures élections.

Le ministre de l'Intérieur s'occupera de l'opération de recensement, de son exécution, du découpage des circonscriptions, de la désignation des bureaux et de la supervision logistique, mais en même temps la CENI aura pour mission de contrôler, de suivre et de donner les propositions aux autorités pour la bonne déroulement de l'ensemble de l'opération.

Le troisième axe porte sur le calendrier électoral. Comme vous le savez, la période de transition est limitée à deux ans, dont deux mois ont déjà écoulés. Elle connaît l'urgence d'un référendum sur la constitution, des élections municipales et législatives ainsi qu'une élection présidentielle. Le comité interministériel a préconisé un calendrier électoral qui prend en compte naturellement l'ensemble des délais, mais qui reste un calendrier provisoire jusqu'à la fin des consultations.

La quatrième axe de ce rapport est relatif à la mise en place d'un système transparent de la liste électorale. Deux propositions ont été retenues: soit réviser les listes existantes au niveau du ministre de l'Intérieur en concertation avec les partis politiques et l'ensemble des acteurs, soit organiser un nouveau recensement électoral au niveau national.

Le comité a pris en compte les besoins et inconvénients de ces deux options qui seront soumis au débat.

La première concerne l'administration publique et toute la problématique de déconcentration.

La seconde traite de la gouvernance économique.

La troisième de la gouvernance environnementale.

Nous avons eu à ajouter, en cours de route, une quatrième sur les droits humains et la société civile.

Il n'aurait pas vous dire sur titre de chacune de ces thématiques quelles sont les budgets qui sont prévus, ce serait fastidieux et nous aurons en tout cas tout le loisir d'en discuter au cours des journées de concertation qui commenceront le mardi prochain. Ce que je voudrais partager avec vous c'est tout simplement l'optique, la philosophie, les principes directeurs qui ont été dégagés de Monsieur Mohamed Ould Abdou.

Il a poursuivi en disant: "l'objectif est de jeter les bases d'une gestion saine en un court laps de temps si on se réfère aux délais de conception et de mise en œuvre des réformes. Ce temps court il s'agit de le mettre à profit pour finaliser un ensemble de mesures garantissant l'ancrage de ce nouveau système économique. Pour cela nous nous sommes dit que même si toutes les questions vont être traitées, il faut certainement se consacrer prioritairement à l'essentiel." L'essentiel est que l'action de l'Etat se passe dans un cadre clair, dans un cadre de droit étant donné que tout le secteur de la justice a été délabré et que l'administration passait en dehors de toute règle de droit et de respect des procédures.

Notre premier objectif est de remettre cette administration sur les rails à préciser le ministre soulignant que l'enjeu majeur pour nous est de mettre cette administration au service de la consolidation de l'Etat, de droit et de la démocratie pluraliste, il faut que l'Etat soit capable de garantir l'équité et l'égalité de chances entre les citoyens qui auront des plans de carrière définis, seront quels sont les critères d'accès à tel ou tel emploi, savent que ce n'est pas l'appartenance à un parti politique ou l'allégeance à un groupe d'intérêt qui confèrent la promotion. La réhabilitation de la valeur personnelle sera le seul critère déterminant".

S'agissant de l'aspect de l'organisa-

tion administrative, le ministre a déclaré: "nous avons eu un foisonnement de structures qui ne respectent pas les critères d'efficacité de l'administration, pour cela il faut restructurer l'organisation optimale de notre administration. Naturellement, on ne peut avoir une administration efficace que si la décentralisation réelle, que si les prises de décisions se font à l'échelon qu'il faut et dans le temps qu'il faut et non pas toujours au niveau central. Le rôle des communes est un rôle clé dans le développement mauritanien, un pays comme le nôtre, il faut donc rétablir les communes dans leurs compétences légales, dans un climat de transparence et il faut les doter des ressources nécessaires. Il faut donc mettre fin à la démagogie dans ce domaine parce que nous voulons que les communes jouent véritablement leur rôle."

Pour ce qui est de la gouvernance économique, il faut assurer que tous les indicateurs garantissant la transparence de l'exécution de ce budget seront opérationnels, ce qui veut dire que la cour des comptes jouera son rôle correctement, les tribunaux aussi, les inspections générales des finances de même, et les inspections internes dans les ministères. Il faut aussi s'assurer que les textes s'appliquent de manière intransigeante. Au-delà de l'aspect gestion des finances publiques, il

faudra aussi travailler pour qu'elles puissent donner des résultats.

Je pense que grâce aux journées de concertation que nous aurons la semaine prochaine, nous aurons un consensus de manière à ce que nous soyons sûrs que tous les acteurs concernés, administration publique, société civile, partis politiques vont s'engager sur un ensemble d'objectifs et vont s'interdire toute velléité de retourner à des pratiques d'avant qui contredisaient cet objectif.

"Voilà la philosophie qui a été là notre", a dit le ministre ajoutant que cette approche ne prétend certainement pas à l'exhaustivité. Nous avons laissé parler notre raison et nous sommes parvenus à l'essentiel de notre cœur et nous pouvons la question: "qu'est-ce qu'il faut pour jeter les bases d'un système qui garantisse l'égalité des mauritaniens et la gestion saine de leurs biens collectifs?" Il nous restera à concevoir au cours de la concertation d'assurer ces mesures-là, d'assumer le calendrier de leur mise en œuvre et surtout de nous engager chacun moralement à ce que nous nous, nous ayons les mêmes objectifs de bâtir l'avenir de notre pays, la Mauritanie a conclu le ministre.

Après la fin de la présentation de leurs rapports, les ministres ont répondu aux questions des journalistes.

A une question relative à la mise en place de la Commission Electorale Nationale Indépendante, le Ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications a souligné que la mission de l'administration territoriale se recoupe avec la mission de la CENI. Sa mission, a dit le

Lors de nos travaux nous avons aussi traité des questions environnementales. C'est ainsi que dans le rapport nous avons proposé un ensemble de mesures essentielles, dans le moyen et le long terme, visant la préservation de l'environnement et il faut s'assurer que nos activités ne s'effectuent pas au détriment du cadre de vie de nos populations.

S'agissant de la quatrième thématique portant sur les droits humains et la société civile, Monsieur Mohamed Ould Abdou a dit que le mécanisme pluraliste doit garantir le respect du droit des citoyens. A propos de la relation entre la relation entre l'Etat et la société civile, nous souhaitons qu'elle soit la plus claire possible. Pour cela, il faut que nous sachions les attentes de la société civile vis-à-vis de l'Etat et les formes d'échanges entre eux, de manière à éviter toute exclusion et à assurer que nous n'aurons pas affaire à une administration partiale.

Pour récapituler pour ces quatre thématiques il y a des mesures qui doivent être mises en œuvre immédiatement c'est-à-dire d'ici le 31 décembre 2005, d'autres seront au cours de la période de transition 2006-2007, et sûrement certaines autres qui nécessitent plusieurs

années de travail pour qu'elles puissent donner des résultats.

Le ministre a dit que grâce aux journées de concertation que nous aurons la semaine prochaine, nous aurons un consensus de manière à ce que nous soyons sûrs que tous les acteurs concernés, administration publique, société civile, partis politiques vont s'engager sur un ensemble d'objectifs et vont s'interdire toute velléité de retourner à des pratiques d'avant qui contredisaient cet objectif.

"Voilà la philosophie qui a été là notre", a dit le ministre ajoutant que cette approche ne prétend certainement pas à l'exhaustivité. Nous avons laissé parler notre raison et nous sommes parvenus à l'essentiel de notre cœur et nous pouvons la question: "qu'est-ce qu'il faut pour jeter les bases d'un système qui garantisse l'égalité des mauritaniens et la gestion saine de leurs biens collectifs?" Il nous restera à concevoir au cours de la concertation d'assurer ces mesures-là, d'assumer le calendrier de leur mise en œuvre et surtout de nous engager chacun moralement à ce que nous nous, nous ayons les mêmes objectifs de bâtir l'avenir de notre pays, la Mauritanie a conclu le ministre.

Après la fin de la présentation de leurs rapports, les ministres ont répondu aux questions des journalistes.

A une question relative à la mise en place de la Commission Electorale Nationale Indépendante, le Ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications a souligné que la mission de l'administration territoriale se recoupe avec la mission de la CENI. Sa mission, a dit le

ministre, est donc de superviser, de contrôler et d'éclairer l'opinion nationale.

A une autre question relative à une éventuelle révision de la grille des salaires, le ministre des Affaires Economiques et du Développement, M. Mohamed Ould Abdou, a souligné que le problème des salaires est fondamental. Il a indiqué que tant qu'il n'y a pas eu d'amélioration effective dans ce domaine, on ne pourrait pas exiger de l'agent public d'avoir un certain niveau de rendement. Dans ce cadre, a-t-il dit, nous avons abordé cette question dans ses différents aspects et nous avons constaté que le fonctionnaire et l'agent public ont un pouvoir d'achat qui est inférieur à celui des autres secteurs. Les avantages fournis par l'Etat ne sont pas équitables, et sont fondés sur des considérations assez subjectives.

Le ministre a souligné que les indemnités de logement et de transport devraient être apportées au salaire, précisant qu'une proposition de rehaussement du salaire a été préconisée à court terme (2006-2007). Mais cette augmentation, a dit le ministre, devrait tenir compte des conditions de vie du citoyen.

En réponse à une autre question relative à la durée de la période de transition, le ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications a précisé qu'il ne reste plus que 22 mois de la période définie par le CMJD et que cinq scrutins seront organisés au cours de cette période, autrement dit, des élections seront organisées tous les 4 mois.

Il est admis, a-t-il ajouté, que les élections sont coûteuses pour l'Etat et pour l'appareil administratif et que ces élections ne peuvent avoir lieu

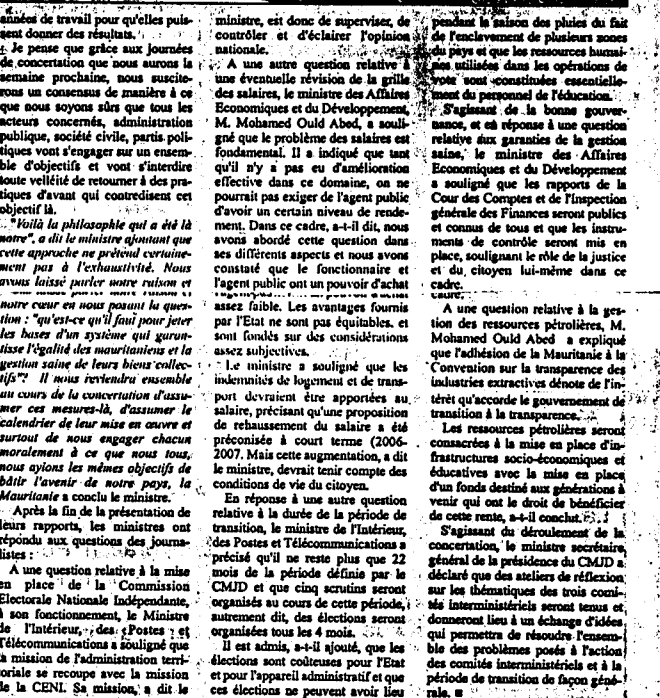
pendant la saison des pluies du fait de l'envolement de plusieurs zones du pays et que les ressources humaines utilisées dans les opérations de vote sont constituées essentiellement du personnel de l'éducation.

S'agissant de la bonne gouvernance, le ministre des Affaires Economiques et du Développement a souligné que les rapports de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale des Finances seront publics et connus de tous et que les instruments de contrôle seront mis en place, soulignant le rôle de la justice et du citoyen lui-même dans ce cadre.

A une question relative à la gestion des ressources pétrolières, M. Mohamed Ould Abdou a expliqué que l'adhésion de la Mauritanie à la Convention sur la transparence des industries extractives dénote de l'intérêt qu'accorde le gouvernement de transition à la transparence.

Les ressources pétrolières seront consacrées à la mise en place d'infrastructures socio-économiques et éducatives avec la mise en place d'un fonds destiné aux générations à venir qui ont le droit de bénéficier de cette rente, a-t-il conclu.

S'agissant du déroulement de la concertation, le ministre secrétaire général de la présidence du CMJD a déclaré que des ateliers de réflexion sur les thématiques des trois comités interministériels seront tenus et donneront lieu à un échange d'ensemble qui permettra de résoudre l'ensemble des problèmes posés à l'occasion des comités interministériels et à la période de transition de façon générale.



Le ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications, M. Mohamed Ould Abdou, lors d'une conférence de presse.